

Réponse du Conseil administratif du 13 décembre 2023 à la question écrite du 6 septembre 2023 de M. Valentin Dujoux: «Panneaux solaires: quelles sont les prochaines étapes en ville de Genève?»

TEXTE DE LA QUESTION

A Genève, le taux d'ensoleillement annuel moyen est de 1768 heures¹, ce qui représente un potentiel intéressant en termes de production d'énergie d'origine solaire. La Ville s'engage sur cette production d'énergie locale et gratuite, notamment à l'occasion de la mise en valeur de son patrimoine bâti, avec l'exemple des Minoteries², en développant de petites centrales solaires photovoltaïques (plus de 40 à ce jour³) et en prévoyant d'investir de nouveaux espaces comme la toiture de la patinoire extérieure des Vernets⁴.

La stratégie climat de la Ville de Genève vise «100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050» et le développement du solaire photovoltaïque sur les constructions existantes est un des axes présentés.

En parallèle, certains grands ensembles ne sont pas encore pourvus de panneaux solaires alors que leur potentiel est important. C'est par exemple le cas des toitures de la zone industrielle des Charmilles ou bien des bâtiments historiques de plusieurs écoles (école de la Roseraie, école de Saint-Jean, etc.). Concernant les écoles, la ville de La Chaux-de-Fonds, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, équipe leur toiture de panneaux solaires photovoltaïques. Il semble donc envisageable de concilier patrimoine classé et production durable d'électricité.

Considérant l'ensemble des éléments précités, mes questions sont donc les suivantes:

- la Ville de Genève va-t-elle, à l'instar d'autres municipalités, installer des panneaux solaires sur les toits de ses bâtiments scolaires historiques?
- Est-ce qu'un projet d'équipement des toitures de la zone industrielle des Charmilles est prévu?
- Est-ce que la Ville de Genève s'est approchée des autorités cantonales et des associations du patrimoine afin de simplifier le cadre administratif pour la pose de panneaux solaires?

¹ Selon <https://www.meteo-geneve.ch/climat.html> (consulté le 15 décembre 2023)

² <https://www.geneve.ch/fr/themes/amenagement-construction-energie/energie/grands-projets-constructions-renovations/minoteries> (consulté le 15 décembre 2023)

³ <https://www.geneve.ch/fr/themes/amenagement-construction-energie/energie/energie-solaire> (consulté le 15 décembre 2023)

⁴ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/renovation-centre-sportif-vernets> (consulté le 15 décembre 2023)

- Est-ce que la Ville de Genève compte encourager le développement des panneaux solaires sur les toitures privées? Si oui, par quelles actions?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 8 février 2023, le Conseil administratif a présenté la PR-1558. Cette proposition concerne l'ouverture de crédits d'études et de crédits de réalisation pour la mise en place d'une végétalisation et d'équipements de capteurs solaires photovoltaïques et thermiques de toitures de bâtiments du patrimoine financier et administratif.

Dans ce contexte, une vingtaine de toitures d'écoles seront étudiées. Ces écoles, pour la plupart construites entre les années 1970 et 2000, sont pourvues de toitures plates. Elles ont été sélectionnées en raison de leur potentiel photovoltaïque et de l'état de la toiture.

La demande de crédits ayant été approuvée par le Conseil municipal le 1^{er} novembre 2023, la Direction du patrimoine bâti entreprend les étapes nécessaires pour réaliser ces installations.

A ce stade, les bâtiments scolaires plus anciens et dont les toitures ne peuvent être végétalisées sans reprendre l'ensemble de la toiture ne sont pas inclus dans le projet. Les ensembles offrant une plus grande capacité sont privilégiés et ceux supportant le poids des panneaux solaires et de la végétalisation.

Les bâtiments historiques seront néanmoins étudiés et pris en considération au fur et à mesure des rénovations partielles ou complètes de ces écoles.

Parallèlement, l'évaluation de l'équipement des toitures de la zone industrielle des Charmilles fera également l'objet d'une analyse dans le cadre du crédit de pré-étude pour la rénovation globale du bâti qui devrait être déposé entre la fin de l'année et le début de l'année prochaine.

La Ville de Genève travaille en collaboration avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) afin de trouver des solutions adaptées à chaque projet. L'Unité de conservation du patrimoine veille à ce que la substance des objets patrimoniaux soit préservée, sans empêcher les évolutions nécessaires en termes d'énergie. Ce travail implique également la collaboration avec les associations du patrimoine. Ces démarches, tant avec l'OCEN qu'avec les milieux du patrimoine, se révèlent généralement efficaces et constructives. Elles permettent de faciliter l'obtention des autorisations de construire nécessaires à la transition énergétique du parc immobilier de la Ville de Genève.

Enfin, la Ville incite les propriétaires privés à installer des panneaux solaires à travers ses préavis en autorisation de construire et les plans localisés de quartier qu'elle élabore. Elle prévoit également de lancer une campagne «Genève rénove» (mesure 21 de l'axe 2 de la stratégie climat municipale), à l'image de ce qu'a fait la Ville de Lancy en partenariat avec les Services industriels de Genève, afin de faciliter les démarches administratives et de mettre en relation les propriétaires et les spécialistes de la rénovation énergétique (y compris les panneaux solaires).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler